

il y a toujours eu tant de sympathie entre nous. Puis il ajouta négligemment en apparence :—Vous savez que j'ai un neveu, un fils de mon frère, un brave garçon parfaitement élevé, qui, sans être riche, aura, un jour à venir, quelque fortune....

Et il s'arrêta là, sans oser compléter son exorde par l'exposé indispensable de la position sociale de ce neveu, lequel avait l'honneur d'être premier lieutenant au corps royal d'artillerie.

[A CONTINUER.]

REVUE DES DERNIÈRES MODES DE PARIS.

ENSEMBLE DE TOILETTE.—*Négligé du matin.*—Robe de chambre en flanelle verte doublée en marceline violette ; manches à la religieuse d'où l'on doit apercevoir la manche blanche plissée. Bonnet de mousseline garnie d'une valenciennaise à plat, et ornée d'une ruche de petit ruban violet. Pantoufles de cachemire ouate-perlée.

Toilette de vill.—Robe en cachemire gris tourterelle, brodé en chenille, Colletterie en points d'Alençon ; chapeau de velours épinglé gris-perle, ornée de plumes grises et roses. Pelisse en satin noir, manchon en marte.

Négligé du soir.—Robes en damas violet. Volant, berthes et manches pagottes en dentelles noires. Turban de dentelles noires. Mitaines noires ; parures or et grenat, mouchoir brodé.

Toilette du soir.—Robe en velours épinglé bleu ciel, berthe et engageantes en dentelles d'argent. Coiffure en cheveux ornée d'une couronne or, diamants et rubis : parure de diamants et rubis ; mar. telet en velours rose, doublé d'hermine. Mouchoir garni de dentelles. Soulier de satin, façon de bon goût.

Modes d'hommes.—Il est difficile de dire positivement les couleurs adoptées pour cet hiver, mais on parle des paletots, et toujours des paletots ! On les fait gris-blanc doublés et bordés de velours pareil. La nuance grenat clair est aussi très-distinguée, doublée et bordée également de velours.

Pour les habits on songe à peine aux bals, au grand luxe de l'hiver. Nous attendrons quelques jours pour en parler.

FANTAISI.—Il nous serait difficile d'avancer que le burnous sera de grande élégance ; il est à craindre, au contraire, que son extrême commodité, pour le négligé, ne le rende un peu ordinaire. Toutefois, la distinction qu'il conservera est celle de la parure du soir. Rien n'est facile à placer sur l'échafaudage d'une toilette fragile comme ce manteau sans manches, sans taille, dont on trouve

le capuchon avec tant de plaisir à la sortie du bal ou du spectacle.

DÉTAILS DE TOILETTE.—Les couleurs les plus à la mode sont : le violet, le noisette et l'orange. De petits rubans étroits en satin violet liserés de blanc, de cerise, de bleu, sont charmants en garniture de bonnets.

Les cols plats se portent le matin ; mais ils n'auront pas un succès de durée, ils vont trop mal au visage, à cause du mal de leur étoffe double. Les manchettes pareilles ont le même inconvénient pour la main.

PSYCHÉ.

CONDITIONS.

LE COIN DU FEU est publié une fois par semaine, le Samedi.

Le prix de l'abonnement est de DEUX PLASTRES par année, payable d'avance par semestres non compris les frais de poste, qui sont de quatre *chelins* par année.

Lorsque quelqu'un s'abonnera dans le cours d'un semestre, et qu'on ne pourra pas lui compléter le semestre, il ne paiera que pour le restant du semestre, le désir des propriétaires étant que tous les abonnements expirent aux mêmes époques, afin que l'avis qu'ils donneront le dernier mois de chaque semestre puisse servir à tous les Abonnés.

A la fin de l'année les Abonnés recevront gratis une Table des Matières.

S'adresser par lettres affranchies aux propriétaires soussignés, Basse-Ville, Rue Lamontagne No. 6.

FRÉCHETTE & CIE.

AVIS AUX AGENTS ET ABONNÉS.

Messieurs les Agents du *Canadien*, à la campagne, qui voudront bien agir comme Agents pour *le Coin du Feu*, et qui recevront le prix d'abonnements, auront le soin de nous faire parvenir ce qu'ils recevront, car *le Coin du Feu* ne sera adressé qu'à ceux dont l'abonnement nous sera parvenu, avec le prix du port pour un semestre.

Les Abonnés et Agents des Campagnes du District de Montréal, pourront, s'ils le trouvent plus commode, faire leurs paiements ou remises entre les mains de M. E. R. FABRE, Libraire, Agent Général pour le District de Montréal.

Imprimé et publié par ETIENNE PARENT, Avocat, No. 3, Rue La Porte, Québec, et JEAN BAPTISTE FRÉCHETTE, Imprimeur, No. 6, Rue Lamontagne, Basse-Ville, Québec, Propriétaires.